

N'écrivez pas pour nous
sans nous !



Impliquer les personnes handicapées
intellectuelles dans l'écriture de textes
faciles à lire



N'écrivez pas pour nous sans nous !

Impliquer les personnes
handicapées intellectuelles dans l'écriture
de textes faciles à lire



Responsable de la publication Unapei : Aymeric AUDIAU
Maquette : Lauriane AMIRAULT
Impression : Imprimerie de Savoie

©Unapei 2009 - © Nous Aussi - Avec le soutien d'Inclusion Europe et de la Commission européenne
Les informations contenues dans cette publication ne reflètent pas nécessairement
la position ou l'opinion de la Commission européenne.

Dépôt légal : Octobre 2009 - ISBN : 2-35001-013-9

[Sommaire]

Pourquoi avons-nous besoin de documents facile à lire	5
Pourquoi c'est important d'impliquer des personnes handicapées intellectuelles	7
Pourquoi cette brochure est écrite en facile à lire	8
Quelques conseils aux professionnels	9
Produire un document en facile à lire	10
Ecrire votre texte directement en facile à lire	
Traduire un texte difficile en facile à lire	
Tester votre document	13
Rédiger la version définitive de votre document	15

Pourquoi avons-nous besoin de documents facile à lire

- Les personnes handicapées intellectuelles sont comme tout le monde. Elles peuvent faire beaucoup de choses dans la vie si elles sont aidées comme il faut.
- Les personnes handicapées intellectuelles ont des fois plus de mal que les autres à comprendre et à apprendre de nouvelles choses.
C'est pour cela qu'il est important que les personnes handicapées intellectuelles aient accès à des informations aussi claires et aussi faciles à comprendre que possible.
- Comme tout le monde, elles ont le droit d'obtenir de bonnes informations.

C'est indiqué dans la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Dans l'article 9 de cette convention, il est écrit que les personnes handicapées doivent recevoir des informations accessibles.

Grâce à de bonnes informations, les gens obtiennent ce qu'ils veulent savoir. Cela les aide à faire des choix et à prendre des décisions tout seuls.

- Lorsque les personnes handicapées intellectuelles n'obtiennent pas de bonnes informations, elles sont mises de côté. Elles ne sont alors pas capables de participer aux choses qui les entourent. Elles doivent alors attendre que d'autres personnes fassent des choix et prennent des décisions pour elles.

- Créer de bonnes informations signifie créer des informations faciles à lire et à comprendre. Pour bien réussir cela, il faut suivre des normes.

Vous trouverez d'avantage d'informations sur les normes faciles à lire dans une autre brochure que nous avons rédigée.

Cette brochure s'appelle

« L'information pour tous : règles européennes pour une information facile à lire et à comprendre ».

Pourquoi cet important d'impliquer des personnes handicapées intellectuelles

Les personnes handicapées intellectuelles savent mieux que les autres ce qui est bon pour elles. Elles savent mieux que les autres ce dont elles ont besoin pour comprendre des informations

Aucun texte facile à lire ne devrait être écrit sans la participation à un moment donné de personnes handicapées mentales.

Pourquoi cette brochure est écrite en facile à lire

Afin de savoir quand elles peuvent être impliquées, les personnes handicapées intellectuelles ont besoin de savoir quelles sont les différentes étapes de la rédaction d'un document.

Souvent, les personnes handicapées intellectuelles elles-même ne savent pas quand et comment elles peuvent être impliquées dans l'écriture d'un document.

C'est pourquoi nous avons décidé de rédiger cette brochure en facile à lire. Ainsi, les personnes handicapées intellectuelles comprennent quel rôle elles peuvent avoir dans la rédaction d'un document en facile à lire.

Quelques conseils aux professionnels

Avant de commencer à travailler avec des personnes handicapées intellectuelles

- 1- Assurez-vous que les personnes qui ont des déficiences intellectuelles aient bien compris
 - ce qu'elles font,
 - quel est leur rôle,
 - et comment fonctionnera le processus de rédaction dans son intégralité.

- 2- Préparez-vous à travailler à un rythme plus lent que d'habitude.
Vous devez prendre cela en considération
lorsque vous prévoyez la durée de votre travail.

- 3- Ecrire ou tester des documents est un travail difficile
pour les personnes handicapées intellectuelles.
Lorsque les personnes handicapées intellectuelles
font cela souvent, elles deviennent des expertes.
Et le travail d'experts devrait être payé chaque fois que c'est possible.
Essayez donc de réserver une part de votre budget
pour le travail des personnes handicapées intellectuelles.

Produire un document facile à lire

Nous allons prendre en considération 2 différentes situations :

- 1- Lorsque vous décidez de rédiger votre texte concernant un sujet particulier directement en facile à lire.
- 2- Lorsque vous traduisez un texte difficile en facile à lire.

1. Ecrire votre texte directement en facile à lire

a. Choisir le sujet

Il est important que personnes handicapées intellectuelles soient impliquées dans les décisions concernant le contenu du document.

Pour cela, vous pouvez :

- interroger les personnes handicapées intellectuelles sur leurs besoins en termes d'informations
- intégrer les personnes handicapées intellectuelles dans les conseils ou comités qui choisissent ce qui devrait être publié en facile à lire.
- les informer de manière générale sur ce qu'il se passe et voir ce qui les intéresse.

b. Avant de commencer la rédaction

Lorsque vous décidez de rédiger votre texte directement en facile à lire, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'impliquer des personnes handicapées intellectuelles directement depuis le début.

Cela signifie que vous vous asseyez avec ces personnes et que vous parlez du texte.

Vous pouvez parler des éléments suivants :

- le sujet,
- ce qu'il y a d'important à dire sur ce sujet,
- comment devrait être présenté le texte.

C'est important pour produire des documents faciles à lire qui sont intéressants et utiles pour les personnes handicapées intellectuelles.

c. Ecrire une première ébauche

A partir de cette discussion, vous devriez décider ensemble qui écrit la première ébauche.

- Une personne handicapée intellectuelle seule ?
- Vous et une personne handicapée intellectuelle?
- Vous seul ?

En effet, le sujet choisi peut parfois être assez compliqué ou inconnu des personnes avec qui vous travaillez.

Par exemple la question de la capacité juridique.

Dans ce cas, les personnes handicapées intellectuelles pourraient décider de ne s'impliquer que lorsqu'une première ébauche du document facile à lire aura été écrite.

Votre choix de la personne qui écrira la première ébauche dépend de :

- La difficulté du sujet
- Votre expérience et l'expérience des personnes handicapées intellectuelles
- Les contraintes de temps et de budget
- La relation que vous avez ensemble

d. Après la première ébauche

Une fois la première ébauche écrite, elle doit être relue par des personnes handicapées intellectuelles. Pour obtenir plus d'informations, consultez la section « Tester votre document ».

2. Traduire un texte difficile en facile à lire

Dans cette situation, vous pouvez travailler de 2 manières différentes.

1. Vous traduisez la première version facile à lire seul.

Vous demandez ensuite à des personnes handicapées intellectuelles de la relire. Consultez la section « Tester votre document » pour obtenir plus d'informations.

2. Vous travaillez avec des personnes handicapées intellectuelles depuis le début.

Cela signifie que vous vous asseyez avec elles et que vous lisez le texte difficile. Vous voyez ce qu'elles comprennent et vous leur expliquez le reste. Ensuite vous (avec elles) rédigez une version facile à lire.

Cette façon de travailler prend sans doute plus de temps que la première. Mais elle fait participer beaucoup plus les personnes handicapées intellectuelles.

Tester votre document

Les personnes handicapées intellectuelles savent mieux que les autres ce qui est bon pour elles. Ce sont eux les experts pour décider si un document est facile à lire ou pas. C'est pour cela qu'il est important de donner le texte à des personnes handicapées intellectuelles pour leur demander de vérifier le texte. Nous appelons cela la « lecture test ».

Concrètement, vous pouvez :

- Demandez aux personnes de surligner tous les mots ou phrases qui leur posent problème lorsqu'ils lisent le document.
- Leur demander s'ils ont besoin de plus d'informations pour comprendre le texte.
- Leur demander de faire des commentaires par écrit ou oralement.

Elles peuvent également écrire des questions à propos de votre document lorsqu'elles le lisent.

Quelques conseils pour la lecture test :

- Vous devriez tester votre document facile à lire à la fois avec des personnes seules et en groupe.
- Il est important de le tester également avec des personnes handicapées intellectuelles qui n'ont pas participé à la création du document.

- De la même manière, il est important de tester votre document avec des gens dont les capacités et l'expérience sont très différentes.
- La lecture-test peut parfois être assez difficile.
Il y a des personnes handicapées intellectuelles qui sont habituées à ce travail, d'autres non.
La meilleure chose à faire est toujours de tester votre document à la fois
 - sur des personnes qui ont déjà fait ça avant
 - et sur des personnes qui n'ont jamais fait ce genre de choses.
- Lorsque vous évaluez votre document avec des personnes handicapées intellectuelles, ne posez que des questions auxquelles les personnes peuvent simplement répondre par « oui » ou « non ».
Ne posez pas de questions comme « Est-ce que c'est facile à comprendre ? ».
Posez plutôt des questions qui montreront si les personnes ont compris.
Par exemple : « De quoi parle ce document ? »
« Qu'avez-vous compris ? » « Que n'avez-vous pas compris ? »
- Demandez aux gens de vérifier
 - l'accessibilité,
 - le contenu,
 - et la mise en page.
- Montrez-leur de nouvelles versions du document et testez-le plus d'une fois.
- Prévenez les personnes handicapées intellectuelles que tous leurs commentaires ne seront peut-être pas pris en considération.
Expliquez-leur pourquoi cela pourrait se produire.

Par exemple :

Les noms de personnes ou d'organisations ne sont des fois pas faciles à lire. Mais il est possible de modifier ces noms pour les rendre plus accessibles.

- Le terme de « Lecteur Test » réfère à des personnes capables de lire.

Cependant, pour vérifier si le contenu est facile à comprendre,

les documents peuvent aussi être lus aux personnes qui ne savent pas lire par leurs assistants.

Cela sera aussi un bon test pour savoir est facile à comprendre ou pas.

Rédiger la version définitive de votre document

- Assurez-vous d'effectuer, lorsque c'est possible, les modifications après avoir reçu les commentaires.
- Indiquez le rôle qu'ont joué les personnes handicapées intellectuelles. Vous pourriez écrire sur la couverture arrière « La relecture de cette brochure facile à lire a été effectuée par XXX ».



Inclusion Europe

Inclusion Europe

L'association européenne des organisations de personnes handicapées mentales et leurs familles.

Inclusion Europe est une association sans but lucratif. Nous défendons les droits et les intérêts des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Nos membres sont des organisations nationales dans 36 pays.

Les personnes handicapées mentales sont des citoyens à part entière. Elles ont un droit égal à l'intégration dans la société, quelle que soit la gravité de leur handicap. Elles veulent des droits, pas des faveurs.

Les personnes handicapées mentales ont beaucoup de talents et de capacités. Elles ont aussi des besoins spécifiques. Elles requièrent un choix de services pour répondre à leurs besoins.

Le travail d'Inclusion Europe se concentre sur trois axes politiques principaux :

- les droits humains des personnes handicapées mentales
- l'intégration dans la société
- la non-discrimination

Inclusion Europe coordonne un large éventail d'activités dans de nombreux pays européens, telles que des conférences, des groupes de travail et des réunions d'échanges. L'association répond aux propositions politiques européennes et fournit de l'information relative aux besoins des personnes handicapées mentales. Inclusion Europe conseille la Commission européenne et les membres du Parlement européen sur les thèmes du handicap.

Soutenu par la Commission européenne, DG EACEA

FR

Inclusion Europe

Galleries de la Toison d'Or - 29 Chaussée d'Ixelles # 393/32 - B-1050 Bruxelles - Belgique
Tél. : +32-2-502 28 15 - Fax: +32-2-502 80 10 - e-mail: secretariat@inclusion-europe.org

L'organisation qui a mené ce projet est **Inclusion Europe**.

9 autres partenaires étaient impliqués :

	<p>Enable Ace 2nd Floor, 146 Argyle Street, Glasgow G2 8BL – Ecosse Tel: 0044 141 226 4541 e-mail: enable@enable.org.uk – Website: http://www.enable.org.uk/</p>
	<p>Me Itse ry Pinninkatu 51, 33100 Tampere – Finlande Tel: 00358 0207 718 200 e-mail: me.itse@kvtl.fi – Website: http://www.kvtl.fi/sivu/me_itse_ry</p>
	<p>Unapei 15 rue Coysevox, 75876 Paris Cedex 18 – France Tel: 0033 1 44 85 50 50 e-mail: public@unapei.org – Website: http://www.unapei.org/</p>
	<p>Nous Aussi 15 rue Coysevox, 75876 Paris Cedex 18 – France Tel: 0033 1 44 85 50 50 e-mail: nous-aussi@unapei.org – Website: http://www.nousaussi.org</p>
	<p>Inclusion Ireland Unit C2, The Steelworks, Foley St, Dublin 1, Irlande Tel: 00353 1 8559891 e-mail: info@inclusionireland.ie – Website: http://www.inclusionireland.ie/</p>
	<p>Das Büro für leichte Sprache of Lebenshilfe Bremen Waller Heerstraße 59, 28217 Bremen – Allemagne Tel: 0049 421 387 77 79 e-mail: leichte-sprache@lebenshilfe-bremen.de Website: http://www.lebenshilfe-bremen.de</p>
	<p>FENACERCI Rua Augusto Macedo 2ª, 1600-794 Lisboa – Portugal Tel: 00351 217 11 25 80 e-mail: fenacerci@fenacerci.pt – Website: http://www.fenacerci.pt/</p>
	<p>Atempo Grazbachgasse 39, 8010 Graz – Autriche Tel: 0043 316 - 81 47 16 -0 e-mail: atempo.graz@atempo.at – Website: http://www.atempo.at/</p>
	<p>VILTIS Kalvarijų g.143, 08221 Vilnius – Lithuanie Tel: 00370 5 261 52 23 e-mail: viltis@viltis.lt – Website: http://viltis.lt</p>

Les Partenaires du projet « **Vers une formation continue pour les personnes handicapées intellectuelles** » ont écrit 3 autres brochures (www.life-long-learning.eu).



